

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 mai 2013

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2013-5-8-3

Service consulté

SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

Résumé : Le rapport propose de verser, aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés, relatifs aux fonctions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration. Le montant total de la dépense s'élève à 59 917,17€.

La Commission Permanente, par délibérations du 3 mars 2006 (rapport 8^{ème}/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8^{ème}/40-06), a autorisé le remboursement aux collèges de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Le rapport vous propose le versement, aux collèges figurant en annexe, de la part employeur des contrats aidés liés à des emplois de personnels TOS. Le montant total de la dépense s'élève à 59 917,17€.

Les crédits correspondants seront prélevés au programme E653, chapitre 65, fonction 221, nature 65511, code programme 26061 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**EMPLOIS AIDES
SUBVENTION PART EMPLOYEUR**

ANNEXE

COLLEGES	montant subvention
BUHL	505,20 €
COLMAR - BERLIOZ	3 864,55 €
COLMAR - PFEFFEL	1 247,72 €
DANNEMARIE	2 558,03 €
ENSISHEIM	2 278,94 €
FERRETTE	1 926,65 €
FESSENHEIM	1 512,60 €
FORTSCHWIHR	3 088,50 €
HABSHEIM	4 653,87 €
HEGENHEIM	898,95 €
ILLFURTH	1 025,76 €
ILLZACH - A.FRANK	2 741,74 €
KINGERSHEIM	4 982,54 €
LUTTERBACH	2 741,74 €
MASEVAUX	1 954,82 €
MULHOUSE - BEL AIR	2 481,74 €
MULHOUSE - WOLF	2 057,46 €
MUNSTER	4 690,09 €
OTTMARSHEIM	1 221,23 €
ROUFFACH	3 077,34 €
SAINT LOUIS - R. SCHICKELE	2 188,10 €
SIERENTZ-F.DOLTO	1 977,60 €
VILLAGE NEUF	2 986,68 €
VOLGELSHEIM	2 445,98 €
WINTZENHEIM	229,64 €
WITTENHEIM-I. JOLIOT-CURIE	579,70 €
Total	59 917,17 €